



RioTinto

Code de conduite des fournisseurs

Mars 2022



Tenir nos engagements

S'appuyant sur les forces de notre entreprise et sur la sécurité de nos employés qui reste notre priorité absolue, les valeurs fondamentales de Rio Tinto, à savoir l'attention, le courage et la curiosité, sont simples, humaines et reflètent ce qui est important pour nous.

Nos valeurs reflètent les qualités essentielles à notre avenir et servent de fondement pour faire des affaires de la bonne manière avec les clients et les communautés et vous, nos fournisseurs.

Dans tout ce que nous faisons, nous nous imposons les normes les plus élevées du secteur et nos propres exigences strictes en matière de conduite éthique. Ce n'est pas seulement la bonne chose à faire, c'est essentiel pour maintenir la confiance et notre licence sociale d'exploitation.

Chez Rio Tinto, nous trouvons, exploitons et traitons les ressources minérales de la Terre avec une volonté constante d'amélioration à travers une pensée innovante et une exécution méthodique. Nos activités s'étendent dans le monde entier et nos produits comprennent l'aluminium (et la bauxite et l'alumine), le cuivre, les diamants, l'or, les minéraux industriels (borates, dioxyde de titane, sel) et le minerai de fer. Les métaux et les minéraux que nous fournissons contribuent au fonctionnement de la vie moderne et à la croissance mondiale.

En tant que fournisseur, vous jouez un rôle essentiel pour nous aider à tenir nos promesses. Nous comptons tous sur la confiance des uns et des autres, de nos communautés d'accueil, des gouvernements, des clients, des investisseurs et autres. Nous ne réussissons que si nous collaborons et si nous pouvons établir une confiance commune.

Le présent code de conduite des fournisseurs, qui s'appuie sur des normes internationalement reconnues et sur le document intitulé Notre approche de l'entreprise de Rio Tinto, définit nos attentes à votre égard, ainsi qu'à l'égard de vos filiales et de vos sous-traitants. Nous pouvons choisir de ne pas collaborer ou de cesser de collaborer avec les fournisseurs qui ne répondent pas à nos attentes.

En travaillant ensemble, nous nous assurerons que nous faisons des affaires de la bonne manière.

Si vous avez des questions concernant ce code de conduite des fournisseurs ou nos attentes à l'égard de nos fournisseurs et partenaires commerciaux, veuillez envoyer un courriel à suppliercodeofconduct@riotinto.com.

1. Performance en matière de santé et de sécurité

Nous nous engageons à ce que chacun rentre chez lui en sécurité et en bonne santé chaque jour. Nous travaillons avec des fournisseurs qui partagent cet engagement en :

- Garantir un environnement de travail sûr et sain pour les employés et les sous-traitants, y compris la fourniture d'équipements de protection individuelle appropriés.
- Prendre toutes les mesures pratiques et raisonnables pour éliminer les décès, les blessures et les maladies liés au travail.
- S'assurer que le logement des travailleurs, s'il est fourni, est sûr, sain et hygiénique, tout en respectant la dignité et le droit à la vie privée des travailleurs.

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la santé et de la sécurité, nous demandons aux fournisseurs de biens et de services en Australie de se conformer à la [directive sur la vaccination](#).

2. Gouvernance et conformité juridique

Nous nous comportons de manière éthique et légale dans toutes nos activités. Nous travaillons avec des partenaires et des fournisseurs qui s'engagent à :

- Se conformer à toutes les lois et réglementations applicables.
- S'assurer que les activités et les intérêts personnels, ainsi que ceux des employés et des sous-traitants, n'entrent pas en conflit avec leurs responsabilités envers Rio Tinto.
- Ne pas commettre ou s'impliquer dans des actes de corruption sous quelque forme que ce soit, y compris les paiements de facilitation.
- Maintenir des politiques et des pratiques permettant aux travailleurs de signaler des violations, des comportements répréhensibles ou des griefs et de les traiter sans crainte de représailles.

3. Droits syndicaux et humains

Conformément aux normes internationales fondamentales en matière de commerce et de droits de l'homme, nous nous engageons à respecter les droits de l'homme internationalement reconnus, notamment ceux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'homme internationalement reconnus :

- Travailler à la mise en œuvre des principales normes internationales relatives aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- Ne pas recourir au travail forcé ou obligatoire ou à toute autre forme d'esclavage moderne.*
- Prévenir le recours au travail des enfants, notamment en vérifiant que tous les travailleurs ont l'âge légal local.
- Assurer une rémunération et des conditions de travail équitables pour tous les travailleurs.
- Promouvoir un traitement humain et prévenir le harcèlement et la discrimination injuste.
- Respecter les droits des travailleurs de former ou d'adhérer légalement et pacifiquement aux syndicats de leur choix et de négocier collectivement.
- Respecter la vie privée des employés et des clients et se conformer à toutes les lois en matière de collecte, d'utilisation et de protection des informations personnelles.

* Selon la définition de la loi australienne sur l'esclavage moderne (Cth) 2018, notamment la traite des personnes, l'esclavage, la servitude, le travail forcé, le mariage forcé, la servitude pour dettes et les pires formes de travail des enfants.

4. Performance environnementale

Nous nous engageons à protéger les valeurs environnementales des régions où nous opérons et à maintenir une bonne gestion des produits sur le long terme. Nous travaillons avec des fournisseurs qui partagent notre engagement, comme en témoignent les éléments suivants :

- Promouvoir une culture qui valorise l'environnement et agit pour protéger l'environnement dans lequel ils opèrent.
- Améliorer de manière continue la gestion de l'environnement et des ressources — réduire, réutiliser et recycler.
- Mesurer, gérer et communiquer les données environnementales conformément aux lois et règlements applicables.
- S'assurer que les produits fabriqués ou dont la fabrication a été confiée à un sous-traitant ne contiennent pas de minerais de conflit.

5. Préparation aux situations d'urgence et résilience des entreprises

Nous travaillons avec des fournisseurs qui disposent de plans de préparation et d'intervention d'urgence adéquats pour protéger leurs employés, leurs opérations et la sécurité de l'approvisionnement en cas d'événements naturels, de catastrophes majeures, de pandémies et d'événements imprévus.

6. Communautés d'accueil

Nous développons des relations solides et durables avec nos communautés d'accueil locales et régionales, fondées sur le respect, le désir d'apprendre et les avantages mutuels. Nous travaillons avec des fournisseurs qui soutiennent le développement social, économique et institutionnel des communautés :

- Soutenir les initiatives d'engagement communautaire visant à employer, à fournir et à renforcer les capacités au sein des communautés d'accueil où elles opèrent.
- Participer à des programmes pertinents de prévention des maladies, tels que la prévention du VIH/SIDA, de la tuberculose et du paludisme, lorsqu'ils sont applicables à leurs opérations.

7. Information et rapports

Nous instaurons la confiance en communiquant ouvertement et honnêtement. Nous travaillons avec des fournisseurs qui fournissent des informations opportunes, précises et pertinentes, notamment :

- Tenir des livres financiers et des registres commerciaux précis, y compris la facturation, conformément à toutes les exigences légales et réglementaires applicables et aux pratiques comptables reconnues.
- Établir des rapports sur les performances économiques, sociales et environnementales pour répondre aux exigences réglementaires et contractuelles.
- Veiller au respect des droits de propriété intellectuelle des autres parties (brevets, marques, droits d'auteur et informations confidentielles).

8. Engagement de la direction

Les fournisseurs qui travaillent avec Rio Tinto partagent notre engagement envers les principes soulevés dans ce code de conduite des fournisseurs en adoptant et en promouvant les engagements du code et en encourageant leurs sous-traitants à faire de même.

Nous sommes attachés à une culture de la transparence et nous encourageons les employés, les entrepreneurs, les fournisseurs et les autres parties prenantes à faire part de leurs problèmes et de leurs préoccupations.

En tant que fournisseur de Rio Tinto, vous et vos employés avez accès à myVoice, le service de dénonciation multilingue confidentiel et indépendant de Rio Tinto.

myVoice est un moyen confidentiel, indépendant et sûr de nous faire part directement de vos préoccupations ou mauvaises conduites. Il offre un moyen de signaler des préoccupations concernant l'entreprise ou le comportement d'un individu. Il peut s'agir de soupçons de violations des politiques et procédures de Rio Tinto, des droits de l'homme, de la sécurité, de l'environnement, de l'information financière, de la fraude ou de l'intégrité dans les activités commerciales en général. Toutes les informations reçues sont gérées de manière sûre et confidentielle.

Nous encourageons vivement tout fournisseur (y compris ses employés) qui a connaissance d'une circonstance ou d'une action qui pourraient ne pas être conformes au présent code de conduite des fournisseurs ou à la façon dont nous travaillons de Rio Tinto à discuter de ces préoccupations avec son contact chez Rio Tinto ou à les signaler à l'aide de myVoice.

Si vous avez une préoccupation, ne l'ignorez pas; faites-nous-en part via myVoice à l'adresse myvoice@riotinto.com.

Rio Tinto plc

6 St James Square
Londres SW1Y 4AD
Royaume-Uni
T+44(0)20 7781 2000

Rio Tinto Limited

120 Collins Street
Melbourne, Victoria 3000
Australie
T+61(0)3 9283 3333
riotinto.com